
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 324-19

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 17 avril 2019, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 324-19 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de construction de trois (3) écocentres sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord, plus précisément sur le territoire de Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de chacune des municipalités-membres ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29^e jour d'avril 2019.



Roger Hotte, directeur général
et secrétaire-trésorier